

**PMCT tient à informer ses membres des suites du différend opposant Marie-José Tubiana et l'association à Monsieur Facho Balaam.**

Sur le blog Nouvelessor du 16 mars 2014 a paru un article de M. Facho Balaam accusant Marie-José Tubiana d'une « ignoble tentative d'assassinat du Professeur Balaam Faustin Facho » et lui imputant d'avoir tenté de l'empoisonner parce qu'il serait un opposant au régime de N'djaména et notre association d'être « le mouiroir des opposants ». A la suite de cet article Marie-José Tubiana a porté plainte pour diffamation, a demandé que le lien litigieux soit supprimé et a remis cette affaire entre les mains d'un avocat. Après diverses tentatives de rencontre et des échecs successifs pour essayer d'éclairer cette affaire, c'est à l'initiative de M. Antoine Bangui qu'une réunion a eu lieu le 1<sup>er</sup> septembre 2014 et que M. Facho Balaam a reconnu le 4 octobre 2014 – sur le blog Nouvelessor le 5 – qu'il s'était trompé et qu'il retirait ses accusations dans les termes suivants :

***« Je soussigné Facho Balaam, reconnais avoir diffusé sur mon blog des accusations contre Madame Marie-José Tubiana, selon lesquelles elle aurait tenté de m'empoisonner en me donnant une boîte de piment éthiopien. J'ai agi de bonne foi, mais après plus amples vérifications, je me suis rendu compte que je me suis trompé. Je tiens donc à présenter mes excuses à Madame Tubiana pour le préjudice que je lui ai causé. »***

**[\(Cliquez ici pour voir le lien\)](#)**

M. Facho Balaam s'est bien présenté à la convocation du tribunal le 7 octobre 2014 accompagné de son avocat. Il a confirmé le retrait de ses accusations mais n'a pas remis à l'avocat de Mme Tubiana les deux chèques qu'il aurait dû lui remettre pour rembourser les frais engagés (par elle avec le soutien de l'association PMCT) lors de la procédure et permettre son désistement (cf. le mail de M. Facho Balaam du 7 octobre : « Je m'engage à vous payer les 3 813 euros, en deux mensualités »). Dès que ce versement sera fait, Madame Tubiana se désistera, dans le cas contraire une audience est fixée au 2 octobre 2015 pour plaider sur le fond.